

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S  
DU 13 SEPTEMBRE 2022**

Ouverture de la séance à 18 h 15

**Présents :**

**Mesdames Manon CROUSIER, Vice-Présidente, Myriam IGHIR, Chantal DI GLORIA,  
Jocelyne MOSCATO,  
Monsieur Aimeric NAVEZ.**

**Absents excusés :**

**Madame Simone GRAVIER ayant donné procuration à Manon CROUSIER  
Monsieur Christian GILLES ayant donné procuration à Myriam IGHIR  
Monsieur Moustapha BEN ABBES,  
Monsieur Yves CAZORLA, Président du CCAS.**

Le quorum étant atteint la réunion du conseil d'administration peut commencer

**Secrétaire de séance : Madame Jocelyne MOSCATO assisté par Thierry AMOUROUX,  
Directeur du C. C. A. S.**

**Adoption du PV du 23 juin 2022**

Vote      Pour : 7                      Contre : 0                      Abstention : 0

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Point n° 1 : Tableau des effectifs CCAS**

Mme Manon CROUSIER, Vice-Présidente du C. C. A. S. rappelle la délibération du 19 avril dernier qui modifiait le tableau des effectifs de l'établissement.

Pour tenir compte de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences au sein du centre communal d'action sociale et afin de répondre au besoin de rationaliser les effectifs par rapport aux missions et tâches confiées au personnel dans le cadre d'une projection à moyen terme il est proposé de créer deux postes statutaires permanents à temps complet. Ces postes ont pour objectifs de pérenniser des emplois pour – à terme – supprimer les emplois contractuels.

L'agente contractuelle polyvalente d'accueil administratif donne pleinement satisfaction. Il est proposé de créer un poste permanent de catégorie C filière administrative sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs, grade d'adjoint administratif.

Une publicité a été lancée dernièrement pour le recrutement d'un poste de « Responsable du C. C. A. S. », pour un emploi statutaire permanent de la catégorie B filière administrative sur le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, grade de rédacteur territorial.

Il est ainsi demandé aux membres du Conseil d'approuver la création de ces deux postes statutaires et donc d'actualiser le tableau des effectifs du CCAS.

Vote : Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Point n° 2 : Subvention au club de l'Âge d'Or.**

Mme Manon CROUSIER, Vice-Présidente du C. C. A. S. rappelle l'organisation par le Comité National d'Entente de la Semaine Bleue du 3 au 9 octobre 2022. Elle indique la volonté du C. C. A. S. de participer en partenariat avec le Club de l'Âge d'Or de la commune pour un après-midi récréatif. Pour cela elle propose aux membres du conseil d'administration d'approuver le versement d'une subvention de 250 € à cette association dans le cadre de cette manifestation tout en respectant les règles sanitaires qui seront en place à ce moment-là, notamment celles liées à l'épidémie de COVID 19.

Vote : Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Lecture du compte rendu des décisions de la Vice-Présidente du 23/06/22 au 13/09/22.**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close à 18h45

La Vice-Présidente du CCAS,

**Madame Manon CROUSIER**



La Secrétaire,

**Madame Jocelyne MOSCATO**